

Tarif des émoluments

La formation approfondie en traumatologie spécialisée (valable dès le 1^{er} janvier 2024)

Taxe pour l'examen de formation approfondie

Examen de formation approfondie (selon PFP Traumatologie spécialisée) CHF 2'500.00

Examen de formation approfondie (selon ancien PFP Chirurgie générale et traumatologie)

- Membre Swiss Trauma Society STS CHF 1'500.00
- Non-membre Swiss Trauma Society STS CHF 2'000.00

Prestations dans le domaine des titres de formation postgraduée

Renseignements et conseils écrits donnés par la commission de formation

- moins de 2 heures CHF 300.00
- plus de 2 heures CHF 400.00

Frais pour le refus d'une demande complète par la commission de l'éducation pour l'octroi du titre de formation approfondie CHF 250.00

Établissement d'un duplicata (diplôme) CHF 200.00
(frais de port en sus pour un envoi à l'étranger)

Octroi du titre de formation approfondie

Taxe pour l'octroi du titre de spécialisation CHF 1'500.00

Dispositions transitoires (PFP, chiffres 10.5, 10.6 et 10.7)

- Évaluation privilégiée, pour les orthopédistes CHF 500.00
- Évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (sans formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie) CHF 1'000.00
- Évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (exposition du nouveau diplôme / demande de titre) CHF 100.00

Conditions spéciales (Art. 53c WBO) CHF 1'500.00

Schwerpunkt Spezialisierte Traumatologie

Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch

Les frais de titre sont facturés lors de l'attribution du titre et doivent être payés dans les 30 jours. L'impression du diplôme et l'annonce à l'ISFM pour l'inscription dans le registre officiel des médecins n'ont lieu qu'après réception du paiement. L'inscription dans le registre officiel des médecins et l'impression du diplôme n'ont lieu qu'après réception du paiement.

Recertification

Recertification de la formation approfondie	CHF	300.00
---	-----	--------

Prestations dans le domaine des établissements de formation post-graduée

Reconnaissance / classification des établissements de formation post-graduée

Décisions de la commission de formation concernant la reconnaissance, le changement de catégorie (sur demande) ou la réévaluation d'un établissement de formation (en cas de changement de responsable)	CHF	1'000.00
---	-----	----------

Visites d'établissements de formation

- | | | |
|--|-----|----------|
| - Taxe de visite pour les établissements ST1 | CHF | 6'500.00 |
| - Taxe de visite pour les établissements ST2 | CHF | 5'500.00 |

Taxes des commissions d'opposition

Coûts de la procédure d'opposition, selon le temps consacré	CHF	500.00
	à	
	CHF	5'000.00

Une avance pour frais de procédure à hauteur des coûts présumés sera perçue.